



Mairie d'ARCHAMPS

Objet : Arrêté portant réglementation de la circulation pour l'organisation d'un rassemblement de voitures.

ARRETE DU MAIRE

AR2024-149

Le Maire d'Archamps,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212 et L.2213,
Vu le Code de la route et notamment son article R. 225.

Considérant la demande présentée par Monsieur Thierry DUSSETIER, président de l'association Motors Addict Léman située au 432 Avenue Marie Curie à Archamps (Haute-Savoie) pour l'organisation d'un rassemblement de voitures sur le site de Archparc les 31 août et 1^{er} septembre 2024 de 8 heures à 21 heures;

Considérant l'accord du SMAG pour l'organisation de cette manifestation sur le site de Archparc ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour régler la circulation sur la voie afin d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite dans les rues Lazlo de Biro, Georges de Mestral, Douglas Engelbart et Louis Rustin pour l'ensemble des véhicules excepté ceux de la manifestation les 31 août et 1^{er} septembre 2024.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place par l'association Motors Addict Léman en accord avec les services municipaux et les services d'Archparc. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et dont ampliation sera transmise à :

- Motors Addict Léman,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de ST JULIEN EN GENEVOIS,
- La police pluricommunale,
- Les services techniques municipaux,
- Archparc.

Certifié exécutoire par le Maire

affiché en mairie le
notifié le

En mairie, le 08/07/2024
Le Maire,
Anne RIESEN

